

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Arrêté**

**Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique.**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique du 18 avril 2007.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique :

**1° Au titre des représentants de l'Etat :**

– le préfet de la Haute-Garonne, préfet de la région Midi-Pyrénées, ou son représentant ;

*Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :*

– le recteur de l'académie de Toulouse, ou son représentant ;

*Représentants du ministre chargé de l'agriculture :*

– le secrétaire général, ou son représentant ;

– le vice-président du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, ou son représentant ;

– le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;

– le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées, ou son représentant ;

**2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :**

- Mme Anne DETAILLE, présidente de l'association des directeurs d'EPLEFPA, directrice de l'EPLEFPA de Perpignan ;
- M. Christian FORESTIER, ancien administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers, ancien recteur de l'académie de Versailles ;
- M. Tomas GARCIA AZCARATE, fonctionnaire européen à la DG AGRI, maître de conférence à l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles (IEE-ULB) ;
- M. François GREZES-RUEFF, administrateur provisoire de l'ESPE de Toulouse ;
- Mme Michèle MARIN, présidente du centre INRA de Midi-Pyrénées ;
- M. Jean-Robert MORONVAL, enseignant d'agronomie au lycée agricole de Chambray, EPLEFPA de l'Eure ;
- Mme Catherine PERROTIN, directrice de l'agence qualité éducation de l'Institut français d'éducation de l'École normale supérieure de Lyon ;
- Mme Brigitte PRADIN, professeure à l'université Paul Sabatier - Toulouse III ;
- M. Rémi TOUSSAIN, inspecteur général des finances en service extraordinaire, ancien directeur général d'Agro Paris Tech ;
- M. Stephan VINCENT-LANCRIN, analyste principal et chef de projet à la direction de l'éducation de l'OCDE.

**Article 2**

Le directeur de l'École nationale de formation agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt..

Fait le

**19 MAI 2014**

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS

